



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 mars 2014
A 10H00 EN MAIRIE
COMPTE-RENDU
RECTIFIE

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de :
Monsieur DEBERT Patrick *procuration* **Madame PRONNIER Chantal**
Madame HASBROUCK Mylène *procuration* **Madame TRAISNEL Isabelle**

En l'absence de Monsieur Firmin Jean-Bernard, Maire sortant, Monsieur Lucas Jean-Pierre, Doyen de l'assemblée, ouvre la séance au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du Maire.

Monsieur Samuel Obled est désigné secrétaire de séance.

Mesdames Logez Isabelle et Fidelle Lucette sont désignées assesseurs.

1. Election du Maire

Monsieur Lucas Jean-Pierre demande aux membres de l'assemblée qui le souhaitent de présenter leur candidature au poste de Maire. Seul Monsieur Castell Jean-François fait acte de candidature.

A l'appel de son nom, chaque conseiller, après être passé dans l'isoloir, dépose son bulletin dans l'urne. Il est constaté que le nombre de bulletins déposés dans l'urne s'élève à vingt-sept. A l'issue du dépouillement, le nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau est de quatre. Le nombre de suffrages exprimés s'élève donc à vingt-trois.

Monsieur Lucas Jean-Pierre transmet la présidence de séance à Monsieur Castell Jean-François, Maire nouvellement élu.

2. Définition du nombre d'Adjoints

Monsieur Castell Jean-François propose au conseil un délai de 5 minutes pour le dépôt auprès du Maire des listes aux fonctions d'adjoints au Maire qui doivent comporter huit candidats.

Seule Madame Isabelle Vermuse propose une liste d'adjoints regroupant les candidats suivants : Isabelle Vermuse, Frédéric Lelong, Isabelle Traisnel, Alain Delannoy, Christine Coulon, Jean Jacques Godsens, Marie Aurélie Wattelier, Olivier Bonvarlet.

Monsieur Castell Jean-François invite chaque Conseiller, à l'appel de son nom, à déposer son bulletin dans l'urne après être passé par l'isoloir. Il rappelle que seul le nom en tête de liste doit être indiqué sur le bulletin mis à disposition à cet effet.

A l'issue du vote, le nombre de bulletins déposés dans l'urne s'élève à vingt-sept. Le nombre de suffrages déclarés nuls est de quatre, celui des suffrages exprimés s'élève donc à vingt-trois.

La liste présentée par Madame Vermuse Isabelle est élue à la majorité par vingt-trois voix pour et quatre bulletins nuls.

Monsieur Castell Jean-François reçoit l'écharpe de Maire de Violaines des mains de Monsieur Lucas Jean-Pierre.

Monsieur le Maire appelle les adjoints un à un en leur signifiant les fonctions qu'ils occuperont et leur remet l'écharpe d'adjoint.

Ainsi, Madame Vermuse Isabelle 1^{ère} Adjointe est déléguée aux aînés, au handicap, à l'économie locale et à l'agriculture,

Monsieur Lelong Frédéric 2^{ème} Adjoint est délégué aux travaux et à l'urbanisme,

Madame Traisnel Isabelle 3^{ème} Adjointe est déléguée à la communication et à l'information,

Monsieur Delannoy Alain 4^{ème} Adjoint est délégué aux finances,

Madame Coulon Christine 5^{ème} Adjointe est déléguée à l'action sociale, à la solidarité et au logement,

Monsieur Godsens Jean-Jacques 6^{ème} Adjoint est délégué au cadre de vie, aux quartiers, à l'environnement et aux associations,

Madame Wattellier Marie-Aurélie 7^{ème} Adjointe est déléguée aux écoles et à la jeunesse,

Monsieur Bonvarlet Olivier 8^{ème} Adjoint est délégué aux fêtes.

Monsieur le Maire prononce son discours aux Violainois présents.

La séance est levée à 11H10.

Les membres du nouveau Conseil municipal se rendent au Monument aux morts pour la France pour y déposer une gerbe. Le verre de l'amitié est ensuite proposé à la population à la salle des Fêtes.